

HISTOIRES MIGRATOIRES COLLECTIVES ET IMPACTS SUR LA SCOLARITÉ DES ENFANTS

Véronique Tshiamalenge – Daniel Arnoldussen – Stefano Guida

Sommaire

Introduction.....	2
1 Les motivations de la migration	2
1.1 La migration pour raisons d’insécurité.....	2
1.2 La migration pour raisons de formation supérieure.....	2
1.3 La migration pour raisons économiques.....	3
1.4 La migration pour raisons familiales	5
2 Histoires migratoires collectives et impact sur la scolarité des enfants.....	9
2.1 République Démocratique du Congo (Ex Zaïre).....	9
2.2 Turquie	12
2.3 Pologne.....	16
2.4 Maroc.....	18
2.5 Trajectoire migratoire, connaissance du français, niveau de scolarisation et impact sur le suivi scolaire des enfants.....	19
3 Impact du contexte de vie des personnes migrantes sur la scolarité de leurs enfants.....	20
Conclusions.....	23
Bibliographie.....	24

Introduction

Cette section est consacrée à l'analyse des parcours migratoires familiaux et de leur impact sur la scolarité des enfants.

Les motivations qui apparaissent dans les entretiens pour expliquer la migration d'entités familiales seront analysées dans un premier temps. Une typologie des parcours migratoires tels que présentés dans les récits des répondants sera élaborée dans un second temps. Le contexte qui entoure la migration et les conditions de l'installation des migrants sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles seront décrits dans un troisième temps. Enfin, la conclusion mettra en exergue les aspects des parcours migratoires susceptibles d'influencer la scolarité des enfants.

1 Les motivations de la migration.

Les entretiens font apparaître quatre raisons majeures qui incitent les familles à prendre la décision de migrer. Ces raisons ne sont en aucun cas exclusives et se combinent les unes aux autres dans les récits recueillis au cours de l'enquête.

1.1 *La migration pour raisons d'insécurité.*

Ce type de migration est souvent la conséquence de situations de discriminations et de persécutions liées à l'appartenance politique, ethnique ou religieuse des migrants. Les récits des personnes d'origine congolaise et polonaise ou appartenant aux minorités Kurde, Zaza¹, Arménienne ou Syriaque² de Turquie font fréquemment mention de situations de cette nature. Notons l'absence de ce motif dans les entretiens réalisés avec des personnes d'origine marocaine.

« (...) Mes parents sont d'origine araméenne, mais vivaient en Turquie euh... et ont subi l'oppression turque pour qu'ils deviennent musulmans. Ce sont des réfugiés politiques en danger de mort... donc leur demande d'asile a été très vite acceptée. »

(Homme, d'origine turque, classe d'âge 20-24 ans, génération 1)

« Mon mari avait un poste à l'ambassade du Burundi au Congo, c'est ainsi que nous nous sommes trouvés à Kinshasa au Congo(...). Les choses se sont compliquées lorsque Kabila est venu au pouvoir. Comme mes enfants sont Burundais je ne pouvais pas rester au Congo, ces derniers ne pouvaient plus aller à l'école et ne pouvaient plus sortir. C'est ainsi que nous avons fait les démarches pour venir en Belgique, mon mari nous a précédés et 6 mois après nous l'avons rejoint, mes 2 enfants, âgés respectivement de 1 à 5 ans et moi-même. »

(Femme, d'origine congolaise, classe d'âge 50-54 ans, génération 0)

1.2 *La migration pour raisons de formation supérieure.*

Dans ce cas de figure, la migration est dictée par la volonté de poursuivre une formation académique dans une université ou une haute école belge lorsque le cursus souhaité n'est

¹ Minorité ethnique musulmane de l'est de la Turquie apparentée aux Kurdes

² Minorité chrétienne aussi dénommée araméenne ou chaldéenne.

pas organisé dans le pays d'origine. Cette sorte de motivation à migrer est essentiellement présente chez les personnes d'origine congolaise.

« (...) après, j'ai fait un concours d'octroi de bourses pour la formation doctorale à l'étranger et là j'ai été sélectionné pour avoir une bourse, qui étaient des bourses à ce moment- là gérées par... c'était des bourses octroyées au Congo, comme aides au Congo, mais qui étaient gérées par la Belgique, gérées par l'AGCD, ça s'appelait AGCD à ce moment- là (Agence Générale pour la Coopération au Développement).

(...), donc j'ai fait un DEA qui était une formation calquée sur mon parcours que j'avais déjà au Congo et là j'ai eu un diplôme d'études spécialisées en sciences vétérinaires et après quoi j'avais l'équivalence du ministère ici à Bruxelles de mon diplôme d'agronome et une équivalence académique pour faire le doctorat ici et donc j'ai fait le doctorat ici (...) »

(Homme, d'origine congolaise, classe d'âge 55-59 ans, génération 0)

1.3 La migration pour raisons économiques.

Le souci d'échapper à une situation économique défavorable et l'espoir d'une amélioration des conditions d'existence sont de puissantes motivations à migrer qui apparaissent dans les récits des interlocuteurs de toutes les origines nationales. La lecture des entretiens permet d'affirmer que les motivations économiques sont prépondérantes par rapport aux autres raisons invoquées pour expliquer la décision de migrer.

« (...) Je viens de la banlieue d'Istanbul. On était beaucoup. J'ai 2 frères et 4 sœurs. Mes parents étaient pauvres, c'est d'ailleurs pourquoi je suis arrivé ici en Belgique (...) c'est finalement pour essayer d'avoir un avenir meilleur et aussi aider ma famille qui était restée là-bas »

(Homme, d'origine turque, classe d'âge 4-44 ans, génération 0)

« (Enquêteur) Et vous êtes en Belgique depuis combien de temps ?

Depuis 1998

(Enquêteur) D'accord !

J'étais la première fois pendant un mois, avant, juste pour voir comment ça marche ici.

(Enquêteur) D'accord !

Oui pendant un mois. Parce que mes enfants sont encore petits, j'ai resté un mois et après, un an après, je viens pour installer ici, chercher du travail, au début c'est vraiment difficile et je ne connais pas la langue en plus.

(Enquêteur) Et donc vous êtes venue en 1998 directement avec vos enfants ?

Non toute seule, mon mari, il a resté en Pologne »

(Femme, d'origine polonaise, classe d'âge 45-49, génération 0)

« (Enquêteur) Et pourquoi ton papa est venu ici, il t'a déjà expliqué ?

Il n'y avait pas de travail au Maroc ... il n'y avait pas de travail quoi, c'était la misère ! Il est venu quand il avait vingt ans. Mes grands-parents sont décédés quand mon père était très jeune, il avait un an ou deux. »

(Homme, d'origine marocaine, classe d'âge 15-19 ans, génération 1)

Les entretiens confirment certains phénomènes déjà abondamment décrits dans la littérature consacrée à l'immigration, singulièrement celui du renoncement progressif à la perspective du retour au pays (mythe du retour). En effet, lorsque les motivations sont d'ordre économique, les répondants décrivent généralement la migration comme le fruit d'un projet préalablement défini dont l'objectif est de constituer un capital à l'étranger et de rentrer ensuite au pays d'origine pour investir ses économies dans une activité rémunératrice.

« Alors euh... Il (le père de l'interlocuteur) est venu en Belgique, au fait euh, pour acheter, essayer de gagner de l'argent pour euh... retourner acheter un camion et faire son métier là-bas et être autonome quoi. »

(Femme, d'origine turque, classe d'âge 40-44 ans, génération 1)

Les enfants qui ont grandi ou qui sont nés dans le pays d'accueil viennent toutefois perturber ce projet de retour au pays. S'étant intégrés au pays d'accueil, un retour vers les origines leur paraît difficilement envisageable voir simplement impossible. Les entretiens montrent que la question de la poursuite de la scolarité des enfants intervient aussi pour une part importante dans l'abandon définitif du projet de retour au pays.

« (...) donc il est venu pour 4 ans au départ. Après 4 années, ils ont augmenté à 6, puis à 10 et après ils ont décidé qu'ils restaient définitivement. Donc il avait le choix de retourner ou pas, mais bon, nous on avait entamé nos études ici, on était en pleine année académique, et donc (...) si on venait à partir en plein milieu d'année, donc mon père préférerait rester »

(Femme, d'origine turque, classe d'âge 20-24 ans, génération 1)

« Ca c'est décidé en 89, mon père était déjà pré pensionné et il était temps de rentrer et quand mon grand frère a dit : « non, je veux terminer mes études », la grande (sœur) a dit : « je veux terminer mes études aussi » et celle qui me suit aussi. Alors mon père a dit : « après on ne partira plus » parce que ceux qui avaient 10 ans de moins que nous, allaient être justement en humanités et il faudra aussi terminer les humanités. Donc mon père a décidé en 89 qu'on ne partirait pas pour toujours. »

(Femme, d'origine turque, classe d'âge 40-44 ans, génération 1)

« Mon mari c'est un immigré qui vient du Maroc, moi je suis née en Belgique. Lui il est analphabète, mais moi je ne le suis pas (...) C'est à moi d'avoir un rôle vis-à-vis de mon mari et de conscientiser mon mari pour des choses qu'il ne connaît pas. Il a toujours été berger, agriculteur, il n'a jamais eu un journal de classe, donc j'ai dû lui dire, voilà en Belgique, les choses se font comme ça et il est conscient de ça parce que il a quitté ce paysage-là, il sait que les enfants ne seront pas des agriculteurs, il sait aujourd'hui que c'est un autre horizon et c'est moi qui dois avoir ce rôle, puisque je n'ai pas le choix. »

(Femme, d'origine marocaine, 35-39 ans, génération 0)

Sous l'influence des enfants, le projet de retour est totalement abandonné dans certaines familles, il est simplement postposé dans d'autres. Quelques personnes manifestent en effet leur intention de rentrer définitivement au pays au moment de la retraite.

« (...) Mon père il est en Belgique, il va rester jusqu'au moment de sa retraite. Il a acheté une maison au Maroc, pour l'instant c'est pour les vacances et ensuite pour sa retraite, il ira au Maroc. »

(Homme, d'origine marocaine, classe d'âge 15-19 ans, génération 2)

Nous attirons ici l'attention sur la question du retour au pays comme horizon ultime du processus d'immigration, ce qu'Abdelmalek Sayad³ appelait « l'élément constitutif de la condition d'immigré », « l'illusion du provisoire ». En effet, l'existence ou non de projets de retour dans le chef des migrants n'est pas sans conséquence sur la scolarité de leurs enfants dans le pays d'accueil. Les travaux d'enquête de Zahia Zéroulou⁴ (Zéroulou 1985 & 1988), réalisés en France auprès d'élèves d'origine algérienne, montrent que l'intensité du projet de retour au pays et la vigueur des liens maintenus avec le milieu d'origine ont, entre autres facteurs, une influence prépondérante sur la scolarité des élèves migrants. Zéroulou montre, en effet, que ceux qui réussissent un parcours scolaire favorable sont aussi ceux dont la famille abandonne rapidement et définitivement les projets de retour, introduit une rupture nette avec le milieu d'origine et se concentre dès lors sur l'insertion des enfants dans la société française notamment au travers de leur scolarité.

1.4 La migration pour raisons familiales.

Les parcours migratoires effectués pour des raisons familiales se déclinent sous deux formes dans les récits des répondants. D'une part ce que nous appellerons le regroupement familial et, d'autre part, le mariage qui sous certains aspects pourrait être assimilé à une forme de regroupement familial, mais dont les spécificités nous semblent nécessiter un traitement séparé.

Le regroupement familial.

Dans ce type de configuration, c'est généralement l'époux qui migre d'abord pour ensuite faire venir femme et enfants dès le moment où les conditions sont réunies pour rendre possible l'installation de sa famille dans le pays d'accueil.

« (Enquêteur) Et pourquoi tes parents sont-ils venus ici ?

Ils sont venus ici pour trouver du travail. Et là-bas, la vie est dure.

(Enquêteur) Et pourquoi en Belgique ?

Mon père avait déjà une maison ici. C'était plus simple de rester ici. Il avait déjà tout préparé ici. »

(Homme, d'origine marocaine, classe d'âge 15-19 ans, génération 2)

« (Enquêteur) Pourquoi votre père a-t-il quitté la Turquie ?

Bonne question, je ne sais pas, je sais que son frère aîné était parti en Allemagne chercher du boulot, que ça ne lui a pas plu qu'il est donc revenu. Lui a décidé d'essayer en Belgique avec son autre frère et ils sont restés. À mon avis, c'est plus une question de

³SAYAD A, 2006. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Paris : Raisons d'agir.

⁴ZEROULOU, Z. 1985. Mobilisation familiale et réussite scolaire. *Revue européenne des migrations internationales*, 1 (2) : 107-117.

ZEROULOU, Z. 1988. La réussite scolaire des enfants d'immigrés. L'apport d'une approche en termes de mobilisation. *Revue française de sociologie*, 29 (3) : 447-470.

finances. La famille habitait dans un village à quatre heures d'Istanbul. Il était fermier là-bas. Ils avaient des champs et des animaux. [...]

(Enquêteur) Quel âge avait votre papa à son arrivée en Belgique ?

Il est né en 1940, il devait avoir 30 ans.

(Enquêteur) Votre mère est ensuite venue le rejoindre avec déjà deux enfants ...

Avec deux enfants. Ma sœur est née en 1964, elles avaient plus ou moins quatre et cinq ans lorsqu'elles sont arrivées. Ils ont eu ensuite deux autres enfants. Quatre filles au total. »

(Femme, d'origine turque, classe d'âge 30-35 ans, génération 1)

« Et pendant la formation (que son époux suivait en Belgique), il y a eu pillage (au Congo). La société a plié bagage. Il (son époux) est venu ici (en Belgique). La société est retournée en Belgique. La société a quitté le Congo, tous les directeurs, tout le monde. Et mon mari était ici. C'est la société qui l'avait envoyé.

(Enquêteur) Et, il est resté ?

Il est resté.

(Enquêteur) D'accord.

Mais pour le rejoindre, ça m'a pris quand même cinq ans. (...) cinq ans après, je suis arrivée. Et, là quand on est allé le rejoindre, l'aîné avait cinq ans et la petite avait quatre ans.

(Enquêteur) Il n'a pas vu non plus ses enfants pendant cinq ans ?

Non (...) quand je suis arrivée même ma fille..., puisque j'ai eu ma fille au Congo. Mon mari n'était pas là. Puisqu'il est venu, j'étais enceinte du deuxième et j'avais l'aîné qui avait quelques mois.

(Enquêteur) Oui, d'accord.

Et j'ai accouché du deuxième, lui n'était pas là.

(Enquêteur) C'est ça ! Sa fille ne l'avait jamais vu et lui n'avait jamais vu sa fille.

Et ça s'est mal passé parce que quand lui est arrivé, elle a fait un mois, elle ne parlait pas au père. C'était un étranger pour elle »

(Femme, d'origine congolaise, classe d'âge 45-49 ans, génération 0)

La situation inverse, celle où l'épouse migre d'abord, est nettement moins fréquente, mais malgré tout présente dans quelques entretiens.

« Et donc vous êtes venue en 1998 directement avec vos enfants ? Non toute seule, mon mari il a resté en Pologne parce que en plus en Pologne j'ai jamais travaillé c'est seulement mon mari et à l'époque il a perdu son job donc...en Pologne pour moi c'est vraiment difficile de chercher quelque chose, j'ai terminé une école où je suis technicien jardinière et j'habite dans un petit village en Pologne et là-bas les gens sont pauvres et personne n'engage quelqu'un pour décorer son jardin ou quoi ! »

(Femme, d'origine polonaise, classe d'âge 45-49 ans, génération 0)

Il arrive fréquemment qu'un effet d'entraînement se manifeste et que ce soit la famille étendue qui migre par étapes successives.

« On a immigré aussi parce que je pense qu'on avait l'idée d'immigrer, mais cette idée a été concrétisée par le fait que ma sœur a épousé quelqu'un qui travaillait dans les mines ici, un gars de chez nous qui travaillait dans ces mines, qui a marié ma sœur et l'a amenée ici. Et ma sœur a très, très mal vécu, le dépaysement ici, il faisait froid, gris, elle avait toujours vécu parmi nous puis elle a tout d'un coup été extirpée de son milieu socioculturel pour arriver dans un pays où elle ne maîtrisait pas la langue et où elle était seule avec son mari. D'ailleurs la plupart du temps seule tout court parce que son mari allait travailler. Donc elle a fait venir, enfin, son mari a fait venir ma mère pour la soulager et puis ma mère a fait venir mon frère et ma sœur, enfin on est dix donc je vais employer les mots frères et sœurs parce que ça va être difficile de les nommer tous. Donc dans un premier temps, deux arrivages, d'un de mes frères et de l'une de mes sœurs. Donc on était trois enfants plus ma mère et puis progressivement, quelques années après, trois-quatre ans après, nous on est venu avec mon père, ma sœur aînée et un de mes frères et donc on est venu ici dans le second arrivage. »

(Femme, d'origine turque, classe d'âge 35-39 ans, génération 1)

Comme le décrivent les extraits d'entretiens qui précèdent, la migration s'accompagne souvent d'une dislocation temporaire, mais parfois très longue de la famille nucléaire. À ce propos, il est intéressant de recourir une nouvelle fois aux travaux de Zahia Zeroulou. En effet, celle-ci montre qu'une longue séparation des membres de la famille nucléaire entraîne une déstructuration des relations familiales, plus ou moins accentuée selon les cas, qui rejaillit négativement sur les parcours scolaires des enfants. Les enfants dont les familles se divisent auraient de moins bons résultats scolaires que ceux dont les familles restent unies au cours de la migration.

Le mariage.

Outre ce que nous avons appelé le regroupement familial, il apparaît dans les entretiens que la migration peut également s'effectuer suite à un **mariage**. Ce phénomène est abordé de façon détaillée et illustré par des témoignages dans la section consacrée au traitement du genre. Nous nous contentons donc de signaler ici que plusieurs femmes d'origine turque et marocaine ont témoigné du fait qu'elles ont été épousées dans leur pays d'origine par des migrants ou fils de migrants issus de la même région qu'elles, mais déjà installés à l'étranger et qu'elles ont ensuite été amenées dans le pays de résidence de leurs tout récents maris. Les entretiens montrent que ces jeunes filles arrêtent précocement de fréquenter l'école en vue d'être mariées souvent très jeunes (entre 14 et 18 ans) sans que leur consentement ait été véritablement sollicité. Une fois le mariage célébré, ces jeunes épouses quittent leurs proches parents pour intégrer, à l'étranger, une belle famille qu'elles ne connaissent bien souvent pas du tout. Ces femmes vivent en général la rupture avec les membres de leur famille comme un événement brutal, traumatique et douloureux parfois teinté d'un timide espoir d'ascension sociale.

Aux quelques témoignages dans lesquels les interlocutrices parlent d'elles-mêmes, il convient d'ajouter les nombreux autres dans lesquels les personnes interrogées, hommes ou femmes, décrivent des pratiques identiques à propos de leurs mères, tantes ou sœurs.

(Enquêteur) « En quelle année tes parents sont – ils arrivés en Europe ?

Mon père est arrivé ... pour ne pas dire des conneries ... en 1960, je crois.

(Enquêteur) Ce sont tes parents qui sont arrivés en premier, ce ne sont pas tes grands-parents ?

Oui, c'est mon père, qui est venu seul, et puis après il est retourné au bled pour se marier avec ma mère.

(Enquêteur) Et quand tu parles du Bled, tu parles de quelle région du Maroc ?

Ma famille provient de la région d'Oujda. C'est près de la frontière algérienne. C'est une grande ville. »

(Homme, d'origine marocaine, classe d'âge 15-19 ans, génération 1)

Le type de mariage dont il est ici question n'est pas sans incidence sur la scolarité des enfants. Certaines femmes sont en effet fort perturbées par une transplantation qu'elles vivent douloureusement. En outre, lorsque les jeunes épouses proviennent de milieux villageois, que ce soit en Turquie ou au Maroc, elles ne connaissent généralement pas le français et n'ont été que très faiblement scolarisées. Elles sont, de ce fait, très peu outillées pour suivre la scolarité de leurs enfants. Lorsque l'on sait que c'est la mère qui se charge principalement de ce suivi, on mesure le risque de voir la même difficulté d'accompagnement scolaire se reproduire à chaque génération lorsque l'épouse est amenée d'une région rurale de la Turquie ou du Maroc, quelquefois celle dont sont originaires les parents voire les grands-parents de son époux déjà installé et scolarisé en Belgique.

« (Enquêteur) Quand vous êtes arrivée, c'était chez votre mari que vous connaissiez un peu ?

Un peu, pas beaucoup. C'était difficile. Non pas beaucoup.

(Enquêteur) Votre mari était plus vieux ?

Oui, il a le double de mon âge. C'était difficile pour moi, ce n'est pas une belle expérience à vivre ici. Quand je suis arrivée ici, je ne voulais pas rester ici.

(Enquêteur) Le pays ?

Tout, c'était tout, c'était quelque chose de nouveau pour moi, tu vois surtout quand tu ne te sens pas bien. C'était une expérience difficile. »

(Femme, d'origine marocaine, classe d'âge 30-35 ans, génération 0)

« (...) il y a chez les hommes Arabes en général. Ils ne laissent pas leurs femmes faire des fréquentations comme ça. (...) Ils disent qu'on va commencer à voir beaucoup de choses. Ici, ils disent qu'une femme va aller porter plainte contre son mari, c'est elle qui a le droit ici, surtout une femme avec des enfants. Alors y a beaucoup d'hommes, ils ne laissent pas leurs femmes. (...) Où est le problème ? On ne peut pas vivre seule. C'est difficile. (...) Au début, quand j'avais ma fille, quand je ne me sens pas bien, je prends ma fille et y avait un parc près de moi, et je reste avec ma fille, je ne connais pas pour parler, pour aller près des gens comme ça et je commençais à pleurer tout le temps, comme ça avec ma fille au parc. Je commençais à pleurer tout le temps. Et quand j'ai fini, je prends ma fille et je rentre [...]

Ma mère, elle a demandé (leur accord pour le mariage de l'interlocutrice, c'est-à-dire leur sœur) à mes frères. Ils étaient tous d'accord. C'est la dernière chose qui demande à vous, si t'es d'accord, pas d'accord, si eux ils voient que c'est bien, c'est bien.

(Enquêteur) On ne demande pas votre avis ?

C'est la dernière chose, mais t'as rien à dire »

(Femme, d'origine marocaine, classe d'âge 30-35 ans, génération 0)

Les témoignages traumatiques recueillis auprès d'interlocutrices turques et marocaines sont corroborés par les propos d'une assistante sociale travaillant dans un CPMS :

« La maman ne parlait pas bien le français parce que le papa l'avait épousée, elle venait de Turquie, d'un petit village. [...] La maman venait avec des photos, elle me montrait des photos quand elle était petite, enfin de ses parents qui étaient décédés avec énormément de dépression de la part de la maman d'avoir dû quitter la Turquie, enfin vraiment des choses difficiles quoi. Quand elle est arrivée, même si on ne savait pas bien communiquer parce qu'elle ne parlait pas bien français, j'ai compris beaucoup de choses de tout ce qu'elle a vécu, qui était vraiment très douloureux. Elle faisait de la dépression, enfin... [...] Et ça, j'ai déjà rencontré souvent des mamans qui viennent de...des difficultés parce que toute la famille est restée au pays quoi. [...] Une maman qui était venue aussi...je...c'était du Maroc, elle. Et qui avait tout quitté et qui n'arrivait pas à remonter la pente. [...] Elle déprimait complètement et l'enfant, il était accroché à sa maman, il n'arrivait pas à venir à l'école. Enfin, il avait vraiment des difficultés à ce niveau-là. Je pense que...plusieurs situations où j'ai vu des mamans qui étaient dépressives, en venant comme ça, déracinées. [...] Elles sont venues comme ça.

(Enquêteur). Par mariage ?

Par mariage, oui. »

(Assistante sociale CPMS)

2 Histoires migratoires collectives et impact sur la scolarité des enfants.

La dimension collective des trajectoires migratoires a un impact décisif sur les histoires de vie et les parcours scolaires individuels des populations migrantes. Les entretiens permettent d'illustrer cette affirmation pour les personnes originaires de la République Démocratique du Congo, de la Turquie et dans une moindre mesure de la Pologne et du Maroc.

2.1 République Démocratique du Congo (Ex-Zaïre).

Nos entretiens montrent que les personnes d'origine congolaise, arrivées avant la date charnière de l'année 1991, sont majoritairement venues en Belgique munies d'une bourse de l'État zaïrois pour poursuivre une formation supérieure (licence universitaire, graduat, thèse de doctorat). Elles réfutent de ce fait le qualificatif d'immigré, affirmant que leur venue fut motivée par la recherche du savoir et non pas d'un emploi.

« La première chose que je veux dire, c'est que je ne suis pas un immigré, au sens où on l'entend généralement : quelqu'un qui quitte son pays et qui vient ici s'installer pour des raisons particulières le concernant. Donc ça veut dire qu'il a fait sa vie peut-être un peu au pays et puis il est arrivé ici et puis il s'est installé, ou il est venu avec la volonté de s'installer. Je ne suis pas venu ici avec la volonté de m'installer en Belgique. [...]

(Enquêteur) Vous me dites que vous êtes venu faire une thèse.

Alors, j'ai fait la thèse.

(Enquêteur) Où ça ?

J'ai fait la thèse à l'université XXX, la thèse de doctorat en XXX. Je l'avais faite à l'université XXX sous la direction du professeur XXX. Et puis, j'ai très bien terminé. J'ai terminé ma thèse avec la plus grande distinction. »

(Homme, d'origine congolaise, classe d'âge 60-64 ans, génération 0)

Vu la dégradation catastrophique de la situation socioéconomique de l'ex-Zaïre à la fin des années 80 et pendant les années 90, nombreux furent ceux qui décidèrent de s'établir définitivement en Belgique. Les témoignages indiquent que la période de deux à trois années séparant la demande introduite auprès de l'Office des Étrangers et l'obtention de l'autorisation de s'établir en Belgique fut pour beaucoup une période d'incertitudes juridiques et de difficultés financières dont les enfants ont pâti notamment du fait que leur inscription dans les écoles primaires et secondaires s'avérait problématique.

« Donc, après ils ont assoupli un peu la loi que un étudiant peut travailler seulement 3 heures par jour. Lui (le mari de l'interlocutrice), il a sauté sur cette opportunité, il a accepté de travailler dans le nettoyage, il a fait ça 5 ans, je crois et puis il a travaillé aussi comme nettoyeur dans les GB, bureaux et tout ça et moi donc je travaille toujours comme infirmière accoucheuse depuis donc que je suis arrivée ici. Et puis, mais toujours problèmes de permis de séjour. Quand on s'approchait de décembre, c'était toutes les familles, c'était des problèmes. On devait trouver les moyens de subsistance, les moyens de... trouver le garant qui vous couvre et puis vous devez avoir l'inscription dans une école et lui d'ailleurs avec ça il a fait le diplôme en épidémiologie, il a fait le diplôme en gestion financière à Anvers, oui parce que vous devez prouver que vous êtes toujours étudiant. Si vous voyez un étudiant qui vous fait la liste que voilà : je suis licencié en ceci, diplômé en ça, en comptabilité, en cela, il faut maintenant vous rendre compte, peut-être vous ne le savez pas, ah que c'est un étudiant qui a eu aussi un parcours avec beaucoup de problèmes.

(Enquêteur) Pourquoi ?

Parce que comment une personne à cet âge-là, toujours étudier et qu'il a déjà autant de diplômes. Mais parce que les conditions le lui imposaient, mais, maintenant, la personne peut profiter de cela aussi...

(Enquêteur) Les conditions le lui imposaient dans le sens où pour pouvoir résider sur le territoire belge il fallait être inscrit dans une formation. C'est ça ?

Voilà, tout à fait.

(Enquêteur) D'où le fait de multiplier

Mais, c'est une gymnastique qui est très difficile surtout si tu n'aimes pas étudier, mais si tu aimes étudier aussi tu te dis, mais bon je dois trouver aussi l'argent parce que je n'ai pas de bourse, donc je dois étudier et je dois faire les études, mais bon je suis ici, je préfère ça que d'aller mourir de faim chez moi. Donc une situation ambivalente: ici il y a des tortures, mais chez toi il y a encore plus de torture si on peut dire de façon humaine. Et alors, après ça, il a terminé sa formation maintenant aussi, on devrait retourner, mais en 93 il y a eu des bouleversements des pillages, des ceci, des cela. Impossible de retourner. Et puis bon, il est resté, il a trouvé entre-temps quand il faisait le doctorat, il a trouvé un job dans une maison de repos. »

(Femme, d'origine congolaise, classe d'âge 60-64 ans, génération 0)

« Le statut d'étudiant était fini, entre-temps j'avais fait une demande d'être résident, mais administrativement cela ne va pas vite. On était sans papiers, toute la famille est restée sans documents d'identité, sans papiers. Toute la famille, c'est-à-dire moi, la femme et les enfants. Évidemment, comme tous suivaient le statut du papa. J'ai quatre enfants. Il y a l'aîné une fille, puis deux garçons et enfin une fille. Donc nous sommes restés pratiquement pendant deux ans sans statut. On ne pouvait ni avoir de carte d'identité, ni avoir accès à un service public puisque la première chose qu'on vous demande c'est votre carte d'identité à la commune. Le grand problème que j'ai connu pendant cette période-là, c'était comme les enfants étaient déjà à l'école secondaire, la première était en cinquième ou sixième, je ne sais plus. Ce moment-là, nous l'avons vécu

difficilement. Pourquoi? Parce que quand vous n'avez pas de statut en Belgique..., normalement au début de chaque année scolaire vous devez donner les papiers d'identité de vos enfants pour qu'ils soient inscrits régulièrement à l'école secondaire, à l'école primaire c'est la même chose. On vous demande de donner les papiers or je n'en avais plus, on n'en avait plus, toute la famille n'en avait plus. On a menacé de renvoyer mes enfants de l'école. »

(Homme, d'origine congolaise, classe d'âge 50-54 ans, génération 0)

Les enfants de ces migrants hautement scolarisés ont généralement bénéficié d'un appui scolaire intense et judicieux facilitant indubitablement leur réussite scolaire. En effet, les parents scolarisés, pour la plupart dans l'enseignement catholique au Congo, dans un système inspiré de la Belgique, n'ont eu aucun mal à appréhender le fonctionnement scolaire belge. Ils ont pu aisément repérer les filières de formation les plus profitables pour leurs enfants. Ils ont guidé ces derniers vers l'enseignement secondaire général et les y ont maintenus, quelques fois en opposition avec les décisions prises par les écoles. Ils ont ainsi montré leurs capacités à traiter d'égal à égal avec les enseignants et les directeurs des établissements scolaires et à contester les décisions qui leur semblaient infondées ou dommageables pour leurs enfants.

« Ça a été le cas de mon troisième garçon parce qu'il a commencé dans la même école que ma fille aînée, donc au collège XXX, première deuxième, troisième, très vite ils ont dit non, il ne peut pas poursuivre ici il faut qu'il aille dans la section technique. Alors, nous, moi et sa maman, on n'était pas d'accord. On a dit non, non, non, nous ne sommes pas d'accord. Pourquoi il doit aller à l'école technique? Non, parce qu'il est faible, parce que l'enfant n'est pas très fort, etc., etc. Alors, on s'est dit non. On ne veut pas que notre enfant, il aille à l'école technique. On en avait déjà un à l'école technique et on ne voulait pas que l'autre suive aussi le même parcours. Alors on a dit non, nous ne sommes pas d'accord. Ils ont dit, bon si vous n'êtes pas d'accord, il ne peut pas poursuivre ici en tout cas. Alors on l'a enlevé de là, nous sommes allés l'inscrire dans une autre école à l'institut YYY à VVV qui est aussi une école catholique, mais qui ne suit pas la politique des autres écoles catholiques. C'est une école catholique, mais dont la direction est beaucoup plus compréhensive vis-à-vis de ces problèmes-là. Nous sommes donc allés l'inscrire à l'institut YYY et là, il a poursuivi son parcours sans problème. Il a doublé une fois la cinquième et puis il a terminé. La dernière fille, donc la quatrième, ça a été le même problème. [...], Je l'ai inscrite à XXX, la même école que la fille aînée. Arrivée en deuxième, le même problème. Votre fille n'est pas..., il vaut mieux l'orienter en techniques. Je n'étais pas d'accord. On n'a pas été d'accord, non plus, nous avons dit : « mais vous avez dit la même chose pour l'autre garçon nous l'avons inscrit à YYY et il continue, pourquoi il y aurait des problèmes ? ». On a fait la même chose parce qu'on nous disait : soit elle change de section, soit elle va en techniques, soit elle double l'année. Alors il y a..., ils ont donné la cote. Dans le général, elle doit doubler. Alors on a dit non, nous préférons qu'elle double pourvu qu'elle n'aille pas en techniques. Nous l'avons changée aussi d'école, nous l'avons mise dans la même école à l'institut YYY à VVV où était son frère. »

(Homme, d'origine congolaise, classe d'âge 50-54 ans, génération 0)

La situation des migrants d'origine congolaise arrivés après 1991 est toute différente de la situation de ceux qui sont arrivés en Belgique pour parfaire leur formation. Ils ont généralement fui la situation économique de plus en plus désastreuse de leur pays, l'appauvrissement constant de la population congolaise et l'insécurité résultant des troubles permanents qui secouent la partie est du pays depuis 1994.

Ces nouveaux arrivants sont nettement moins scolarisés que leurs prédécesseurs. Ils n'ont bien souvent pas terminé le cycle secondaire. En outre, faute de financement suffisant octroyé par l'État congolais, le système d'enseignement dans lequel ils ont été formés s'est avéré déliquescant depuis l'école primaire jusqu'à l'université. Ils ne disposent donc pas de compétences scolaires équivalentes à celles de leurs prédécesseurs et se montrent en conséquence nettement plus démunis en matière de gestion de la scolarité de leurs enfants. Ces derniers risquent fort d'avoir des parcours scolaires moins positifs que les enfants des migrants hautement scolarisés.

2.2 *Turquie.*

Bien que très majoritairement peuplée par des populations turcophones, la Turquie compte également plusieurs minorités porteuses de spécificités culturelles, linguistiques et religieuses. C'est ainsi que nos entretiens nous ont amenés à rencontrer des personnes de nationalité turque, mais revendiquant leur appartenance à la communauté kurde, zaza, arménienne ou syriaque.

Les Kurdes constituent une minorité ethnique de plusieurs millions d'individus notamment établie dans la partie est de la Turquie. Ils parlent une langue apparentée au persan et sont très majoritairement musulmans et sunnites. Les spécificités linguistiques et culturelles de la minorité kurde de Turquie ne sont pas reconnues par l'État turc. La seule langue d'enseignement autorisée est le turc. Les Kurdes sont, dès lors, scolarisés dans une langue qui n'est pas la leur, ce qu'ils perçoivent comme un processus d'assimilation forcée. De nombreux conflits, parfois armés, opposent les Kurdes à l'État turc parce qu'ils estiment être victimes de discriminations.

« Nous les Kurdes on a beaucoup de problèmes. On n'a pas de pays et chaque fois qu'on était au village, il y avait l'armée, tout ça, et la peur, pour ça le seul moyen pour qu'on puisse s'en sortir c'est par les études. Nous les Kurdes on n'a pas toujours eu d'école dans le village. Les Turcs ils ont toujours évité qu'à l'Est il y ait des écoles. Plus on va vers l'Est plus c'est pauvre.[...]

Dans les villages, il y a beaucoup de problèmes, l'armée turque intervient et tout ça. Mon grand-père, du côté maternel, chaque fois il partait au commissariat de l'armée turque, ils l'appelaient là-bas, ils le frappaient là-bas, je ne sais pas pourquoi, ils brûlaient sa moustache, enfin des trucs comme ça, ils le frappaient là-bas. Parce qu'il y avait des gens au-dehors qui portaient plainte sur lui et ils le frappaient. (...) Là je me souviens aussi, on était au village, j'avais plus ou moins quatre ans, l'hiver arrive et on coupe du bois pour pouvoir se chauffer avec. Mon père, ils ont caché du bois derrière une grande pierre. Je me demandais pourquoi cacher là-bas? Et puis un jour il y a l'armée qui vient, ils ont pris tout notre bois, heureusement qu'on en avait caché. Ils sont venus, ils ont pris tout notre bois pour se chauffer eux-mêmes heureusement qu'on en avait caché. (...) Ma famille est très contente d'avoir quitté la Turquie. Là-bas, la vie n'était pas facile. Une autre fois, c'est mon oncle qui m'a raconté, ma mère aussi, pendant l'été ils sont sur le toit parce qu'il fait chaud, à l'intérieur il fait chaud. Ils sont sur le toit, moi j'étais encore bébé, j'étais dans le truc... Je sais pas comment on appelle ça (berceau). Et il y a le camp de l'armée qui est là-bas. Et puis, il y a eu le PKK qui a attaqué. Tout le monde est descendu du toit et ils m'ont oublié moi, et il y avait des balles partout au-dessus de ma tête et mon oncle est venu me chercher. Maintenant là-bas ça s'est calmé un peu, mais à l'époque, c'était un peu... »

(Homme, d'origine turque, kurde, classe d'âge 15-19 ans, génération 1)

Les interlocuteurs kurdes que nous avons rencontrés manifestent la volonté d'affirmer leur identité ethnique et de la défendre au travers de revendications politiques. Cette mobilisation identitaire a, selon eux, des effets positifs sur la scolarité des enfants en Turquie comme en Belgique. La réussite scolaire et l'ascension sociale qui en découle apparaissent comme des moyens de s'affirmer en tant que Kurde.

« Mais, la région dans laquelle il y a le plus d'universitaires ici, c'est Tunceli, c'est le Sud-est, c'est le Kurdistan. Là, il y a plutôt une volonté de s'en sortir, qui les pousse à étudier, justement de sortir de leur condition sociale. Ils sont très conscients, ils deviennent matures très tôt, mon père il a commencé à travailler à sept ans, donc très tôt dans leur tête c'est : il faut s'en sortir. Et c'est à partir de la génération de mes parents, c'est une transition, une période de l'histoire où les jeunes commencent à prendre conscience. Donc certains jeunes commencent à prendre conscience qu'il faut sortir de leur condition sociale. Je pense qu'il y a ça. Mais c'est à partir de ceux qui sont nés en 1956. Je vois ça du côté de mes tantes. La plus grande sœur de mon père n'a pas étudié, elle a appris à lire et écrire par la suite. Elle a appris à 14 ans, 15 ans, elle s'est dit il faut que j'apprenne à lire. Mais elles n'ont pas fait d'études, c'est vraiment la génération 56 j'ai l'impression que ça plus ou moins changé.[...]

Et puis j'avais, et puis je viens quand même d'une famille, mon père est très politisé, engagé.

(Enquêteur) Donc pour défendre les droits des Kurdes ?

Des Kurdes, c'est un gauchiste. Il est de gauche, ma mère l'a suivi, elle aussi devenue de gauche, et donc je pense que oui, je viens d'une famille politisée, je pense que c'est ça qui m'a aidée (dans son parcours scolaire et académique) ».

(Femme, d'origine turque, kurde, classe d'âge 30-34, génération 1)

L'enquête nous a également permis d'entrer fortuitement en contact avec plusieurs personnes qui se présentent comme des chrétiens syriaques. Il s'agit d'une infime minorité chrétienne établie dans le sud-est de la Turquie, aux frontières avec la Syrie et l'Irak et à proximité des villes de Mardin et de Midyat. La minorité syriaque parle une langue apparentée à l'arabe. Ils s'estiment victimes de constantes discriminations et d'intolérables persécutions de la part de leurs voisins musulmans turcs autant que kurdes. Ces persécutions seraient, selon nos témoins syriaques, liées à différents événements historiques et se seraient fortement accentuées à partir de 1990 en raison de la guerre qui a opposé la coalition occidentale à l'armée irakienne suite à l'invasion du Koweït.

« Il (le père de l'interlocuteur) a pris le chemin de l'exil. Il a fait un trait sur son passé, parce qu'il a tellement souffert. Rien que durant son service militaire, il a été torturé pendant deux ans à cause de son appartenance à la chrétienté. Ça a commencé le premier jour de son service, lors de la visite médicale, on s'est rendu compte qu'il n'était pas circoncis et puis ça a recommencé. Et il en fait encore des cauchemars aujourd'hui (...) »

(Homme, d'origine turque, syriaque, classe d'âge 45-49 ans, génération 1)

« Le premier facteur c'est la guerre entre la Turquie et la Grèce à propos de Chypre en 74.

(Enquêteur) Ah d'accord

Oui oui, de 74. Ça à été perçu par le milieu fondamentaliste ou musulman comme une guerre sainte. Le deuxième facteur c'est la guerre du Liban. Enfin c'est trois facteurs qui se passent à des milliers de kilomètres de la région, mais qui ont été perçus par le milieu

kurde et musulman comme une guerre sainte donc il y a la guerre entre la Turquie et la Grèce à propos de Chypre, il y a la guerre du Liban en 75 [...] et aussi la révolution en Iran de Khomeiny. Ces trois facteurs sont perçus par le milieu fondamentaliste kurde comme une guerre sainte. Et la petite minorité subissait les refoulements, les rancœurs et les exactions étaient quotidiennes, que ce soit kidnapping de jeunes filles, destruction de biens, donc bétail, mais aussi champs, meurtres. Et la petite minorité n'avait qu'une échappatoire c'était de prendre le chemin de l'exil soit vers Istanbul, ou vers l'Europe »

(Homme, d'origine turque, syriaque, classe d'âge 45-49 ans, génération 1)

Les migrants syriaques que nous avons rencontrés étaient pour la plupart analphabètes lors de leur arrivée en Belgique, car dans leur région d'origine. Selon eux, l'enseignement était dispensé exclusivement en turc par des enseignants musulmans peu motivés pour scolariser des populations chrétiennes. En outre, les écoles des villages syriaques étaient souvent délaissées par les autorités turques et s'avéraient par conséquent très peu fonctionnelles.

« (Enquêteur) Et, donc vous êtes arrivé en Belgique en 78 à 18 ans et avant ça, en Turquie, vous avez été à l'école ou pas ?

Euh, Turquie, euh si j'ai été 1 an, 2 ans dans le village. Pas continué jusqu'à la fin.

(Enquêteur) Pourquoi pas plus que 1 ou 2 ans ?

C'est parce que moi je n'aimais pas l'école. Quand j'étais en Turquie, je n'aimais pas l'école. En plus, là-bas chez nous, y'a des différences entre chrétiens et musulmans. Nous, on est des chrétiens. On a beaucoup de difficulté avec les musulmans. Ce n'est pas comme en Belgique, les langues sont pas les mêmes. Là, c'est les musulmans tout le temps. Ils frappent les Syriaques, tu vois. »

(Homme, d'origine turque, syriaque, classe d'âge 50-54 ans, génération 0)

« (Enquêteur) Et vous aviez quel âge à l'époque (de votre arrivée en Belgique) ? Plus ou moins 13 ans ?

Plus ou moins 13 ans (...), j'étais analphabète. Donc, je ne savais ni lire ni écrire »

(Homme, d'origine turque, syriaque, classe d'âge 45-49 ans, génération 1)

Les répondants syriaques ont mis l'accent sur leurs difficultés de scolarisation en Belgique. Les aînés des familles migrantes ont exprimé leurs regrets d'avoir été contraints de quitter l'école et de travailler très jeunes pour assurer la subsistance des cadets. Ces derniers ont insisté sur l'incapacité totale dans laquelle se trouvaient leurs parents analphabètes de suivre la scolarité de leurs enfants et plus fondamentalement encore d'appréhender les conditions minimales nécessaires pour favoriser l'apprentissage scolaire. Enfin, le passage par l'école était perçu par certains migrants comme la perte d'un temps précieux qui aurait pu être utilement consacré à des activités professionnelles rémunératrices dans le domaine de la couture ou de la cordonnerie.

« J'aimais bien plus ce qui était technologie, enfin faire des études quoi. Mais malheureusement, comme j'étais l'aîné de sept personnes, enfin de sept enfants. Donc, il fallait consacrer quelqu'un et comme mon père était incapable de travailler parce qu'il avait un problème de santé et surtout qu'il ne savait pas du tout parler le français [...]

Donc six mois après qu'on n'est arrivé à XXX [...], donc toujours pas de cours, donc pas d'école. Et là, grâce à des gens de la paroisse, ils m'ont trouvé un travail. Et, là, ils m'ont dit : « voilà on est vraiment désolé, il faut que tu travailles pour ta famille » et les autres donc, mon frère et mes sœurs donc ils ont commencé leur scolarité normale. »

(Homme, d'origine turque, syriaque, classe d'âge 50-54 ans, génération 0)

Discriminés, voire persécutés dans leur région d'origine à cause de leur foi chrétienne, les interlocuteurs syriaques ont souligné le fait que leur appartenance religieuse déterminait en Belgique le choix d'un établissement scolaire catholique pour l'éducation de leurs enfants.

« La première école primaire, moi et ma femme, on voulait une école catholique.

(Enquêteur) Pourquoi ?

Parce qu'ils sont quand même poussés et puis c'est catholique. On est chrétien, on aimerait bien, par exemple l'école catholique. On parlera plus de religion que si c'est dans une école libre, mais ça ne veut pas dire que l'école libre c'est mauvais. Non pas du tout, c'est notre choix, on voulait que nos enfants connaissent un tout petit peu. Déjà nous on essaie de leur parler de la bible et tout ça, mais à l'école c'est un plus. »

(Homme, d'origine turque, syriaque, classe d'âge 50-54 ans, génération 0)

Malgré l'existence sur le territoire turc de groupes minoritaires importants – qui d'ailleurs ne sont pas tous répertoriés ici – la majorité des migrants issus de Turquie sont turcophones et n'appartiennent ni à la minorité kurde ni à la minorité syriaque. Les entretiens montrent que, chez ces populations turcophones, les facteurs qui déclenchent la migration sont principalement d'ordre économique, une préoccupation qui se retrouve également dans les discours des répondants kurdes, syriaques ou arméniens.

« En tout cas la motivation de mon père, il le répète encore régulièrement c'était d'avoir une vie... Non, l'objectif de mon père et des premiers immigrants c'était d'être pris par des entreprises qui venaient recruter dans les villages à l'époque pour venir travailler ici comme maçons dans le bâtiment. Amasser une somme d'argent et retourner en Turquie pour acheter une maison. »

(Femme, d'origine turque, classe d'âge 30-34 ans, génération 1)

En outre, quelle que soit l'appartenance ethnique et religieuse des répondants, les parcours migratoires des familles originaires de Turquie paraissent singulièrement erratiques. Plusieurs répondants ont, en effet, signalé leur passage par différents pays européens qui ont tous opposé un refus à la demande d'autorisation de séjour de leur famille avant que cette dernière n'aboutisse en Belgique. On retrouve cette même tendance dans les entretiens réalisés avec des migrants d'origine marocaine. Ces parcours erratiques sont singulièrement dommageables pour les enfants qui sont scolarisés successivement dans des pays organisant des systèmes scolaires différents dans des langues différentes.

« On est aussi passés par l'Allemagne en 2001.

(Enquêteur) Et toi, tu as été à l'école en Allemagne ?

Oui, j'ai fait ma première année, j'ai terminé, j'ai réussi, puis j'ai fait ma deuxième année [...] J'ai commencé tard puisque comme je suis venu tard, ils m'ont fait redescendre d'une année. J'avais 8 ou 9 ans et j'étais en première année »

(Homme, d'origine turque, kurde, classe d'âge 15-19 ans, génération 1)

« Oui, mais donc mon père était marié. Il est venu, ma mère est tombée enceinte, mon frère est né en Turquie dans le village alors que mon père a d'abord immigré en France. Puis comme il était dans la solitude, il est venu rejoindre son frère qui avait immigré ici à Gand. »

(Femme, d'origine turque, classe d'âge 30-34 ans, génération 1)

On notera également qu'une fraction très importante des migrants originaires de Turquie, arrivés en Belgique voici vingt ou trente ans, étaient analphabètes et ne connaissaient pas le français à leur arrivée dans le pays d'accueil. Ils ont, de ce fait, éprouvé des difficultés quasiment insurmontables dans le suivi scolaire de leurs enfants. Des difficultés que n'éprouvent guère les migrants d'origine congolaise qui, d'une part, maîtrisent généralement le français et, d'autre part, sont familiarisés avec le système d'enseignement belge dont le système congolais est très largement inspiré.

« Mon école pour moi ce n'est pas vraiment une école, ce n'est pas une éducation digne de ce nom. Il n'y avait pas de route, c'était de la boue, il n'y avait pas de professeur, pas de pain. Et d'ailleurs, encore aujourd'hui, en Turquie, le système scolaire c'est ridicule. À l'époque c'était encore pire. Mes sœurs, elles mouraient d'envie d'aller à l'école comme mes frères et moi, mais économiquement ce n'est pas facile. En plus, il faut passer 10 km pour aller à l'école. Comment voulez-vous...les conditions de vie de Tunceli...c'était vraiment difficile.

(Enquêteur) *Des conditions de vie difficiles, c'est-à-dire ?*

On pourrait écrire des romans. Quand on ne connaît pas évidemment, on ne peut pas s'imaginer. C'était vraiment une aventure d'aller à l'école. Fallait beaucoup marcher, traverser un cours d'eau, fallait parfois qu'on porte nos affaires sur notre tête pour ne pas qu'elles soient mouillées. Y'avait parfois 2 mètres de neige et dans cette région-là, et à cette époque-là y'avait pas de chemin, pas de voiture, on n'a pas de chaussures. Puis Tunceli c'était une région particulière, car les gens de là ils se sont toujours opposés à tous les pouvoirs qui sont passés là. Y'a eu de grandes révoltes qui ont été réprimées très durement dans le sang, suite à quoi beaucoup de gens ont été déportés. C'est pour cette raison, je pense, que beaucoup de Turcs n'apprécient pas forcément les gens de Tunceli. Encore aujourd'hui, Tunceli, c'est une province très particulière, c'est encore des conditions très difficiles »

(Homme, d'origine turque, zaza, classe d'âge 65-69 ans, génération 0)

2.3 Pologne.

Les entretiens menés avec les interlocuteurs d'origine polonaise font apparaître deux types de trajectoires selon que la migration se produit avant ou après la chute du mur de Berlin et l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne. Les personnes arrivées avant 1989 décrivent leur migration comme le résultat de leur volonté de fuir le régime politique communiste, et celles arrivées après cette date, l'expliquent par l'intention d'améliorer leurs conditions matérielles d'existence.

« (Enquêteur) Et est-ce que tu sais quand tes grands-parents étaient en Pologne avec ta mère, est-ce qu'ils avaient un niveau de vie aisé ?

Bah, ils n'avaient pas un niveau de vie aisé parce que c'était sous l'époque communiste et qu'il y avait pas, y avait pas de classe aisée à cette époque-là en Pologne. Mais ils faisaient partie de 'l'intelligentsia' qui est en fait, la communauté cultivée et qui a fait des études de Pologne quoi. (Silence)

(Enquêteur) *OK..... Et, attend parce que... eux ont vraiment fui à cause du régime quoi.*

Ouais, eux ont fui, parce que en gros, on leur a dit que pour continuer leurs activités de chimiste, il fallait qu'ils fassent partie du parti communiste, et ça n'allait pas avec leurs idéaux, donc ils ont décidé de fuir plutôt que de faire partie du parti. »

(Homme, d'origine polonaise, classe d'âge 20-24 ans, génération 1)

« Mes parents sont tous les deux Polonais. Ma maman vient de Varsovie, la capitale, et mon papa d'une petite ville à 200 kilomètres de là. Lors du communisme, c'était un peu difficile là-bas. Et donc ils ont décidé de finir leurs études en Belgique. Le problème c'est que c'était assez compliqué, car si on était diplômé en Pologne on ne pouvait pas sortir du pays pendant 5 ans consécutifs. Du coup, finir ses études à l'étranger était comme une porte de sortie pour s'en sortir ailleurs. Ils ne se connaissaient pas et se sont rencontrés ici en Belgique. Ma mère a étudié ingénieur agricole et mon père est violoniste. Ils ont juste fait la fin de leurs études ici. Ma mère je crois qu'elle a fait un stage... et voilà en gros comment ils se sont rencontrés et je suis née.

(Enquêteur) Et leur vie en Pologne, ils sont issus d'un milieu aisé ?

Il faut dire que pendant le communisme tout le monde est quasi sur un pied d'égalité. C'était assez difficile dans le sens où il fallait... enfin je ne sais pas trop expliquer dans les détails, mais je sais par exemple qu'il y avait des tickets pour acheter de la viande. Donc, ils faisaient la queue pendant 5 heures et, arrivés au comptoir, peut-être qu'il n'y avait plus de viande. Enfin, voilà c'était difficile. Il y avait beaucoup de choses qu'il n'y avait pas là-bas, mais qu'il y avait ici. Par exemple, les serviettes hygiéniques c'était la galère pour trouver ça. »

(Femme, d'origine polonaise, classe d'âge 25-29 ans, génération 1)

« Elle voulait aller en Allemagne au départ parce qu'elle y avait des amis, mais elle n'a pas eu son visa. Elle a eu le permis pour la Belgique. Donc, elle est venue travailler ici dans un hôpital comme femme de ménage. Elle n'a que le CESS. Ça ne lui permet pas d'être commerciale comme c'était le cas en Pologne. Donc c'est un peu particulier. La plupart des Polonais, ils viennent pour travailler directement et avec l'idée de repartir. Ils viennent, ils travaillent en black tout en n'ayant pas de vie ici évidemment. Et tout ce qu'ils gagnent, ils l'envoient en Pologne dans l'idée de retourner vivre là-bas. »

(Femme, d'origine polonaise, classe d'âge 25-29 ans, génération 1)

« Tu sais, nous on était 8 et tu sais avant, mes parents n'avaient pas beaucoup de moyens... Et après, moi-même j'ai décidé d'aller travailler pour aller faire ma vie.

(Enquêteur) C'est toi qui as décidé d'aller en Belgique ?

J'étais déjà mariée et avec mon mari, on a décidé d'emménager quelque part, parce que la première fois en Belgique, c'était en 88. J'ai été ici un an. Nous, on était déjà mariés avec mon mari, mais on n'avait pas encore les enfants. Et après, je suis retournée en Pologne. J'ai vu qu'il n'y avait pas beaucoup d'améliorations, alors je suis retournée ici avec mes enfants. Parce que moi je pense qu'ici, pour se débrouiller dans la vie, c'est mieux qu'en Pologne.

(Enquêteur) Qu'est-ce qui est mieux ?

Je gagne plus ! C'est ça.

(Enquêteur) Et au niveau éducation, c'est le même niveau ?

Oui, c'est la même chose.

(Enquêteur) En Pologne, on peut quitter l'école à quel âge ?

16 ans. »

(Femme, d'origine polonaise, classe d'âge 40-44 ans, génération 0)

Quel que soit le type de parcours, les personnes d'origine polonaise ont, hormis quelques exceptions datant d'avant la Seconde Guerre mondiale, toutes ont été scolarisées dans le

système d'enseignement polonais avant de parvenir en Belgique. Ces migrants, contrairement à d'autres, sont donc, dès le départ, familiarisés avec le fonctionnement scolaire et ses exigences. Ils disposent, de ce fait, de l'expérience minimale nécessaire pour assurer le suivi scolaire de leurs enfants. Toutefois, hormis quelques rares exceptions, cet avantage est largement neutralisé par leur méconnaissance quasi complète de la langue française lors de leur installation en Belgique.

2.4 Maroc.

Les entretiens réalisés avec des personnes d'origine marocaine montrent que celles-ci migrent principalement pour des raisons économiques, elles tentent d'échapper à des situations de précarité. On constate, en outre, que le cas de jeunes femmes issues de milieux ruraux qui se marient au Maroc et migrent ensuite pour rejoindre leur époux en Belgique n'est pas exceptionnel. Bien que le Maroc compte plusieurs groupes ethnico linguistiques différenciés, notamment les Rifains et les Chleuhs, les témoignages ne mentionnent aucune situation de discrimination ou de persécution comme facteur provoquant la migration.

« Je suis venu ici pour travailler. Je ne suis pas venu ici pour m'amuser. La preuve, ça fait maintenant 33-34 ans. On disait qu'il y avait du boulot en Europe. On avait des voisins qui... j'avais ma sœur qui venait en vacances. Mon frère, en Hollande... On savait qu'il y avait du boulot. Moi je suis née en Algérie. Déjà mes parents avaient immigré en Algérie, pour le boulot. C'était l'Algérie française. Il y avait plus de boulot là-bas. C'était la colonisation. Au Maroc, il y avait les Espagnols et des Français, mais il n'y avait pas de boulot. On était tous nés en Algérie, sauf ma sœur décédée qui était née au Maroc. Après l'Indépendance de l'Algérie, on est tous rentrés au Maroc, en 67. Tout avait changé. La guerre avait duré 7ans. Ça fait beaucoup aussi. »

(Homme, d'origine marocaine, classe d'âge 50-54 ans, génération 0)

Les témoignages montrent que le degré de scolarisation des migrants arrivant du Maroc est fort variable, mais reste faible, voire inexistant, dans de nombreux cas, particulièrement lorsque les migrants proviennent de zones rurales.

« Euh mon papa il a été à l'école pas longtemps. Ma mère non plus. Du primaire c'est tout.

(Enquêteur) Ton papa et ta maman, elle n'a pas...

Non, ma mère jusqu'en 2e primaire un truc comme ça. Tu sais bien, avant ce n'était pas comme maintenant. Et mes parents, ils parlent bien français.

(Enquêteur) Ah ils parlent bien français! Et vous parlez français à la maison ou vous parlez rif?

On parle l'arabe, rif et français.

(Enquêteur) Vous mélangez?

Oui. On mélange.

(Enquêteur) Et ta maman, elle a appris à parler français ici alors?

Oui ici, et au Maroc aussi ils parlaient français. Elle avait des cours en primaire.

(Enquêteur) *Elle sait lire et écrire?*

Elle sait lire, mais écrire pas parfaitement. Lire peut-être qu'elle va lire avec un peu de difficulté, mais écrire ... Mon père, lui, il a appris à écrire ici »

(Homme, d'origine marocaine, classe d'âge 20-24 ans, génération 1)

Du point de vue linguistique, on note qu'une partie de ces migrants a une relative connaissance du français alors qu'une autre partie n'en a aucune et ne parle que l'arabe dialectal et/ou l'une des langues appartenant au groupe linguistique berbère.

« Oui d'accord. Voilà, je m'appelle R. Je suis arrivée ici le 24 mars 1992. À cette époque, j'avais 18 ans, quand je suis arrivée ici. J'ai fait mes études au Maroc, jusqu'à la quatrième année d'ici au Maroc. Le Maroc on fait les études en arabe.

(Enquêteur) *En arabe ?*

Le français, on fait le français, mais pas beaucoup, 3H par semaine.

(Enquêteur) *Par semaine ?*

Quand je suis arrivée ici, je ne comprenais pas, je ne parlais pas.

(Enquêteur) *Du tout ?*

Non je comprends, mais je comprends quelques mots, des petits mots faciles, mais quand je parle, non, je ne parle pas, je ne comprends pas»

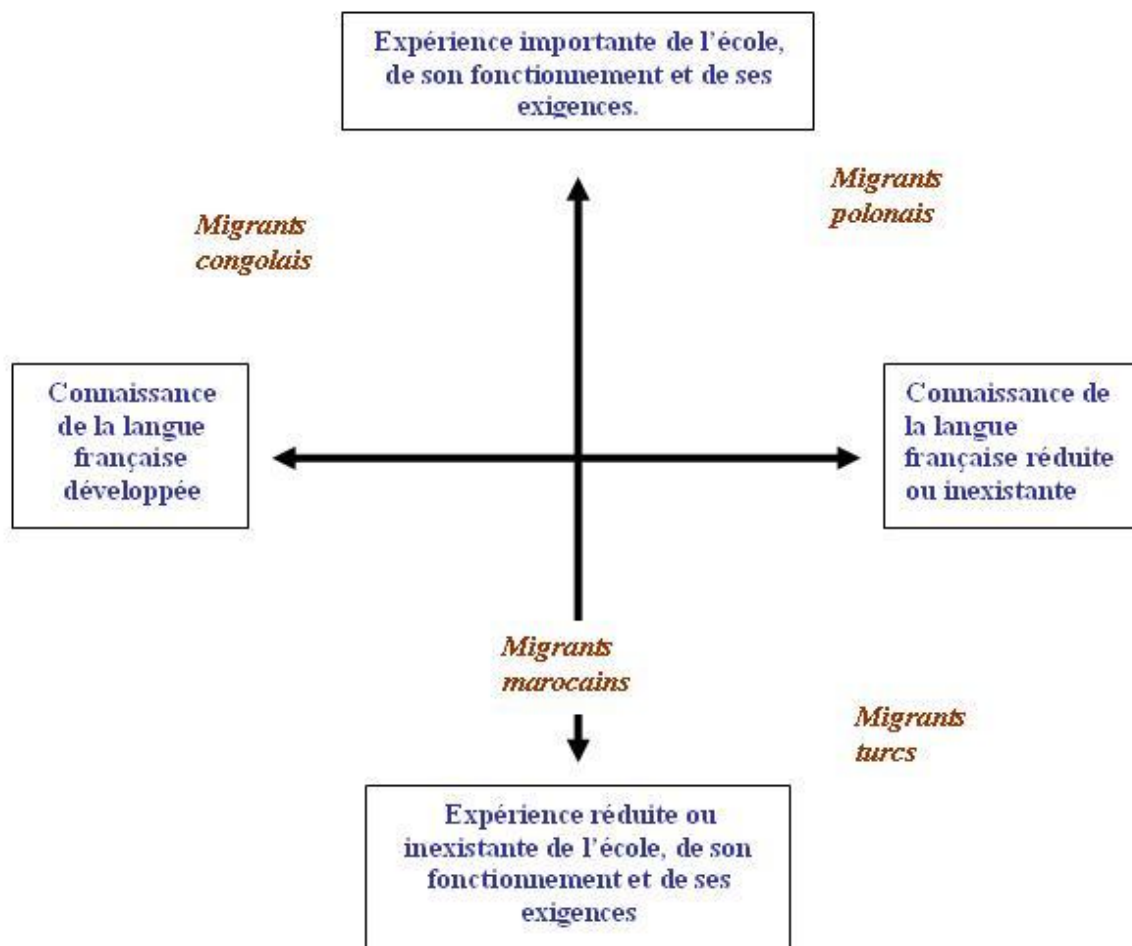
(Femme, d'origine marocaine, classe d'âge 30-35 ans, génération 0)

2.5 Trajectoire migratoire, connaissance du français, niveau de scolarisation et impact sur le suivi scolaire des enfants.

Les migrants marocains occupent du point de vue linguistique une position intermédiaire entre les migrants congolais qui maîtrisent généralement bien le français dès leur arrivée en Belgique et les migrants turcs ou polonais qui n'en ont aucune connaissance. Or, la maîtrise de la langue d'enseignement est, de façon évidente, indispensable pour que des parents puissent accompagner efficacement la scolarité de leurs enfants. Ces différents constats permettent de déterminer un continuum à l'extrémité duquel se trouvent les migrants congolais qui possèdent souvent une bonne connaissance du français, au centre duquel se situent les migrants marocains qui en ont une connaissance plus ou moins approfondie selon les individus et, enfin, à l'autre extrémité, les migrants turcs et polonais qui, à de très rares exceptions près, n'ont aucune connaissance du français.

Hormis la connaissance de la langue d'enseignement, le degré de familiarité des parents avec l'apprentissage scolaire apparaît également comme un facteur qui pèse lourdement sur les aptitudes des parents à assurer le suivi scolaire de leurs enfants. Un second continuum se dessine dans ce domaine. En effet, les migrants d'origine polonaise ont tous été scolarisés en Pologne jusqu'au niveau secondaire au moins et disposent donc d'une bonne connaissance du fonctionnement scolaire et de ses exigences. Bien que les niveaux de scolarisation soient très contrastés en leur sein (de certificat d'études primaires jusqu'à la thèse de doctorat) et que le système scolaire congolais soit notoirement déliquescant, les migrants congolais ont généralement fréquenté l'école et en connaissent le fonctionnement. Ce n'est pas nécessairement le cas des migrants marocains ou turcs dont une proportion importante n'a jamais été scolarisée ou n'a que brièvement fréquenté l'école.

La situation contrastée des quatre groupes d'origine est représentée dans le schéma qui suit. Ce schéma est approximatif et critiquable dans la mesure où il opère des simplifications et des généralisations que la diversité des situations individuelles peut aisément contredire. Il n'en reste pas moins qu'il permet de visualiser les spécificités globales des différents groupes d'origine quant à leur connaissance de la langue et du système scolaire, du moins à l'arrivée des familles en Belgique. Grâce à ce schéma, nous attirons l'attention sur les mécanismes d'appui spécifiques qui pourraient être mis en place afin de favoriser les parcours scolaires des enfants en fonction de leur origine nationale.



3 Impact du contexte de vie des personnes migrantes sur la scolarité de leurs enfants.

En fonction des différentes typologies migratoires émergent un certain nombre de traits spécifiques relatifs aux conditions de vie des familles migrantes dans le pays d'accueil. Ceci dit, de manière générale, nous pouvons affirmer que tout parcours migratoire se pense et se construit à partir d'une situation de vulnérabilité sociale dans le pays d'origine, qui se réverbère dans le pays d'accueil. La vulnérabilité sociale des migrants apparaît dans les entretiens tant au départ qu'à l'arrivée du processus migratoire.

« D'après ma mère, nous sommes originaires de Larache... Ils ne vivaient pas (les parents) dans la misère, mais ce n'était pas une situation optimale non plus. (...) Mes parents se sont séparés à ma naissance et ma mère m'a pris entièrement en charge. Ce

qui n'était en aucun cas facile, une femme seule dans un pays étranger avec un enfant. (...) Je suis donc née au Maroc ainsi que mes parents. Mon père est venu à Bruxelles dans les années 70 pour travailler en tant que boulanger, donc c'est une migration économique, ma mère l'a rejointe et elle a commencé un travail en noir en tant que femme d'ouvrage puis aide-soignante non qualifiée. (...) Je suis venue en Belgique à l'âge de 5 ans, avant j'ai été élevée par mon arrière-grand-mère au Maroc, car maman était toute seule ici en Belgique.»

(Femme, d'origine marocaine, classe d'âge 30-34 ans, génération 1)

« Mon père est venu en 60 [...] Il n'avait pas de travail au Maroc, c'était la misère. Il est venu quand il avait 20 ans. »

(Homme, d'origine marocaine, classe d'âge 45-49 ans, génération 1)

« Mon père est arrivé ici, il ne parlait pas un mot de français. Il s'est retrouvé à Bruxelles, il a commencé à travailler dans un magasin de légumes et tout ça pour gagner un petit peu d'argent (...) Il travaillait dans la rue du Brabant, je ne sais plus à quel numéro, dans un magasin de fruits et légumes. Il travaillait pour un étranger là-bas. »

(Homme, origine turque, classe d'âge 25-59 ans, génération 1)

« Il n'y avait pas de salle de bain quand j'étais petit. Je me rappelle il n'y avait pas encore de salle de bain. Les toilettes, bon c'était l'extérieur encore. Il n'y avait pas encore d'égoutage non plus dans cette maison, donc c'était un puits perdu qui donnait sur la cour et mes grandes sœurs et mon grand frère, tous les mois allaient avec une grande louche pour tirer...on vidait ça dans le jardin. »

(Femme, origine marocaine, classe d'âge 45-49 ans, génération 1)

La seule exception sur le plan des conditions de départ est celle de certaines personnes d'origine congolaise, arrivées sur le sol belge avec des bourses d'études, mais dont la nouvelle existence, notamment suite à la suppression de ces mêmes bourses, se voit fragilisées.

« (...) Étant donné que j'avais une bourse du conseil exécutif venant du Congo, qui arrivait de manière tout à fait irrégulière, la maman travaillait, faisait des jobs. C'est ça qui nous permettait de vivre, de payer un peu le loyer (...) c'est comme ça qu'on faisait et si, il y a un an la bourse n'est pas arrivée, ben on vit avec ce que la maman trouve avec ses jobs (...)

(Enquêteur). Madame faisait des ménages ?

Elle faisait des ménages. Elle faisait la vente au truc, troc. Vendre les habits qu'on ramassait, ça dépendait. On tapait les travaux de fin d'études des étudiants et tout ça. On faisait ça aussi. (...) Il y avait des gens quand même assez compréhensifs qui voyaient toute la souffrance qu'on avait et qui par moment intervenaient. Des fois ils intervenaient. Ils demandaient : « voilà, autant pour la scolarité des enfants ». »

(Homme, d'origine congolaise, classe d'âge 60-64 ans, génération 0)

Les problématiques identifiées au niveau du contexte de vie peuvent être de nature différente et font partie d'un spectre qui va de la question de l'analphabétisme parental, ou du moins d'un très faible capital culturel, jusqu'aux problèmes de survie matérielle ainsi que d'obtention des permis de séjour. Ces « petites misères », selon l'expression de Pierre Bourdieu, peuvent de manière variable porter préjudice à la scolarité des enfants lorsqu'elles induisent l'absentéisme scolaire et provoquent l'exclusion de certaines écoles.

Le témoignage d'un professionnel à propos des conditions de vie des familles migrantes soulève avec force la question de la hiérarchisation des difficultés auxquelles certaines familles doivent faire face et l'émergence d'un principe de réalité qui voit la question scolaire reléguée en arrière-plan.

« (parlant des élèves) Au niveau de la population d'Afrique noire, certainement. Et avec des histoires familiales qui ont été compliquées, avec des histoires assez dramatiques aussi dans les événements qui ont pu se passer dans les pays d'origine et qui n'arrivent pas forcément avec des parents directs et dont la scolarité est moins suivie. Et même si les parents sont là, les parents sont dans des problématiques plus prenantes que finalement la scolarité de leurs enfants... Ils n'ont pas le temps parce qu'ils essayent de se dépêtrer dans de tas d'autres contingences de leur vie, que de pouvoir s'occuper de leurs enfants ... Bah les jeunes peuvent pas venir à l'école parce qu'il y a d'autres choses dont ils doivent s'occuper...les petits frères, les petites sœurs, ceux qui parlent davantage le français que leurs parents pour pouvoir les aider à faire des démarches auprès des administrations, au niveau médical aussi hein. Il y a beaucoup de jeunes qui assistent des parents qui ne parlent pas le français et dont les parents sont malades ou nécessitent un suivi régulier... et qui les accompagnent dans ces démarches-là et donc ils manquent beaucoup l'école par rapport à ça aussi. Et ça, ça se retrouve dans toutes les nationalités. »

Certains répondants congolais ont abordé la question de la course à la formation afin d'obtenir un permis de séjour. Leurs témoignages mettent aussi en exergue la juxtaposition de deux types de migration : celle qui est à caractère formatif et celle qui est à caractère économique.

« (...) (Enquêteur). Et au niveau des écoles, est-ce que pendant une période vous avez été sans papier officiel ?

Oui, sans papiers, mais j'allais... Ça veut dire sans papier parce que l'Office des étrangers avait bloqué les dossiers...je crois entre 83 et 86, plutôt 91 et 93 et puis entre 94 et 96, mai 96, pendant ces périodes-là, c'était bloqué à l'Office des étrangers (...)

(Enquêteur). Du point de vue des écoles et des enfants, comment est-ce que vous gérez la chose ?

Et bah, du point de vue des écoles, il faut chaque année amener la photocopie de la carte d'identité pour monter que le séjour est prolongé et cette année-là, les enfants pouvaient passer en troisième, mais là-bas (à l'école), ils ont dit : « ils ne doivent pas venir dans notre école parce qu'ils n'ont pas le séjour ».

(Homme, d'origine congolaise, classe d'âge 60-64 ans, génération 0)

Les retombées de l'absence de permis de séjour sont multiples : l'exclusion des élèves concernés des établissements scolaires, l'humiliation parentale vis-à-vis de leurs enfants ainsi que la honte des élèves face aux pressions constantes des directions des écoles pour obtenir un titre de séjour adéquat.

« Chez un père c'est très...je ne sais pas comment qualifier ça, c'est frustrant pour un papa de devoir expliquer à ses enfants que nous n'avons pas de papiers...pour un papa c'est difficile d'expliquer ça, on se sent un peu minimisé, on se sent des parents un diminués vis-à-vis des enfants. (...) Je crois, parce qu'il est arrivé plusieurs fois que ma fille revienne de l'école en disant que le directeur est passé dans la classe et devant tous les autres élèves le directeur m'a dit : « si je donne pas les papiers, si je ne les donne pas demain, je ne peux pas aller à l'école ».

(Homme, origine congolaise, classe d'âge 40-44 ans, génération 0)

« L'ordre de quitter et donc elle ne pouvait plus...les enfants ne pouvaient plus aller à l'école parce que ma sœur était considérée comme n'étant plus ici.

(Enquêteur). D'accord, ce qui veut dire que les enfants n'allaient plus à l'école, ils étaient ici en Belgique, mais n'étaient plus scolarisés... Pendant combien de temps ?

Pendant 3 ans...entre 13..., je vais dire de 14 à 17 ans. »

(Femme, d'origine congolaise, classe d'âge 40-44 ans, génération 0)

La question d'un manque de capital culturel parental est mise en évidence dans de nombreux entretiens comme facteur explicatif de l'absence de suivi familial et des difficultés engendrées sur le plan scolaire.

« Mon père n'a pas été à l'école, il ne sait pas ce que c'est suivre un enfant dans sa scolarité. Ma mère, elle a été en professionnel et ma grand-mère ne l'a jamais suivie, ma grand-mère elle ne connaissait rien quand elle est venue. Elle venait d'un village en Turquie, elle ne connaissait pas le français. Ma mère le connaissait. Nous, on avait l'avantage que ma mère connaissait le français, mais elle ne savait pas non plus comment il fallait nous suivre ».

(Femme, d'origine turque, classe d'âge 25-29 ans, génération 2)

«Ma mère a fait la 1re et 2e primaire au Maroc... Elle était femme au foyer. Et ça aussi, c'est une difficulté pour les immigrés. Parce que si tes parents ont fait des études, ils peuvent t'aider si t'as une difficulté, mais moi j'ai dû me débrouiller toute seule. Donc au départ, soit je demandais à des amis de m'aider, soit à l'ASBL XXX de m'aider. Je devais me débrouiller toute seule. Quand les deux parents viennent d'ici, il y a une difficulté en moins. »

(Femme, d'origine marocaine, classe d'âge 25-29 ans, génération 1)

Conclusions.

L'analyse de l'information recueillie dans les entretiens à propos des trajectoires migratoires met en lumière différents facteurs qui influent notablement sur les parcours scolaires des élèves issus de l'immigration. Au nombre de ces facteurs, on peut compter la connaissance de la langue française, inégalement partagée selon les origines. Les populations congolaises sont généralement privilégiées de ce point de vue alors que les migrants turcs et polonais sont tout particulièrement démunis.

Outre la connaissance de la langue d'enseignement, le niveau de scolarisation atteint par les migrants dans leur pays d'origine facilite ou handicape la compréhension du système scolaire et de son fonctionnement de même que le suivi de leurs enfants. Les migrants polonais et congolais ont globalement une bonne connaissance de l'école et de ses exigences alors qu'une part importante des personnes d'origine turque ou marocaine se trouve dénuée de ce point de vue, particulièrement lorsque ces personnes proviennent de milieux ruraux dans lesquels les écoles sont difficilement accessibles ou simplement inexistantes.

Les entretiens font apparaître l'existence, en Turquie, de minorités ethniques et/ou religieuses (kurde, zaza, arménienne, syriaque...) particulièrement dépourvues sur le plan scolaire lorsqu'elles arrivent en territoire belge. Une attention particulière pourrait être

apportée aux écoliers et aux élèves issus de ce type de population afin de combler les éventuels déficits cognitifs dus aux insuffisances scolaires dans le pays d'origine.

De nombreux répondants font état d'une dispersion de la cellule familiale au cours de la migration, durant des périodes quelquefois fort longues. Ils expliquent également que les migrants adultes forment généralement le projet de rentrer au pays dès qu'ils auront récolté les moyens qu'ils estiment nécessaires pour s'y installer « confortablement ». À la suite des travaux de Zahia Zeroulou, nous attirons l'attention des professionnels du système scolaire sur les effets négatifs que peut avoir, sur la scolarité des enfants, la séparation d'un noyau familial au cours de la migration et le maintien à long terme, dans le chef des parents, d'un intense projet de retour au pays.

Le caractère erratique de certaines trajectoires migratoires est également dommageable pour la scolarité des enfants. Certaines familles passent en effet par plusieurs pays européens avant d'obtenir un droit de séjour. Les enfants sont alors scolarisés dans ces pays et doivent s'adapter des langues et à des systèmes scolaires différents avec toutes les difficultés que cela représente et les retards que cela occasionne inévitablement dans l'apprentissage.

Enfin, les témoignages montrent que l'implantation en Belgique représente pour beaucoup une période d'incertitude et de précarité souvent mal vécue par les parents migrants et leurs enfants. L'obtention des permis de séjour et de travail nécessite pour certaines familles des démarches répétitives entrecoupées de longues périodes d'attente pendant lesquelles ces familles survivent en accomplissant des menus travaux pour le compte de tiers ou grâce au soutien financier de personnes compatissantes. Ces circonstances incertaines sont évidemment peu favorables à la réussite scolaire des enfants d'autant que ces derniers ne peuvent fournir les documents officiels qui leur sont réclamés, parfois de façon insistante, par les services administratifs des établissements scolaires.

Bibliographie

SAYAD, A. 2006. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Paris : Raisons d'agir.

ZEROULOU, Z. 1985. Mobilisation familiale et réussite scolaire. *Revue européenne des migrations internationales*, 1 (2) : 107-117.

ZEROULOU, Z. 1988. La réussite scolaire des enfants d'immigrés. L'apport d'une approche en termes de mobilisation. *Revue française de sociologie*, 29 (3) : 447-470.

